

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Deuxième trimestre 2010

Mise à disposition du public le 30 juin 2010

SOMMAIRE

	Pages
Arrêtés du Maire	2 à 13
Décisions du Maire	14 à 17
Délibérations du Conseil Municipal	18 à 22

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°202 du 29 mars 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – hôtel Chez Camille

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Hôtel Restaurant Chez Camille", classé dans la 4^{ème} catégorie, de type N et O, situé 2 rue Monseigneur Massé aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°203 du 29 mars 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – magasin KIDS VECOPRI

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Magasins VECOPRI et DIVA SHOES", classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé rue Ampère – ZI de la Buzenière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°205 du 30 mars 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue de la Gorandière

Interdit, en fonction des travaux, la circulation par tronçons à tous les véhicules dans la rue de la Gorandière pour une période allant du 1^{er} avril au 4 juin 2010.

Arrêté n°206 du 30 mars 2010 :

Instauration de la zone 30 au lieu dit "La Petite Epinay"

Limite à 30 km/h maximum la vitesse (zone 30) sur une portion de la voie au lieu-dit "La Petite Epinay".

Arrêté n°210 du 6 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement de gaz –rue d'Elbée

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules au droit du chantier rue d'Elbée du 6 au 9 avril 2010.

Arrêté n°211 du 6 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 14 mai 2010

Interdit la circulation et le stationnement des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking de l'Auditorium du jeudi 13 mai à 18h au samedi 15 mai à 9h.

Arrêté n°212 du 6 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux – rue du Pont de la Ville

Interdit la circulation à tous les véhicules dans la rue du Pont de la Ville (au niveau de la résidence "Les Allés du Parc") le mercredi 7 avril 2010 de 11h à 16h.

Arrêté n°216 du 7 avril 2010 :

Organisation d'un vide-greniers par le Comité des Fêtes d'Ardelay le dimanche 2 mai 2010

Autorise le Comité des Fêtes d'Ardelay à organiser un vide-greniers le dimanche 2 mai 2010 au Château d'Ardelay.

Arrêté n°217 du 7 avril 2010 :

Permis de stationnement - autorisation de vente au déballage —organisation d'un vide-greniers, par l'Office du Tourisme du Pays des Herbiers, sur le domaine public – place des Droits de l'Homme le samedi 5 juin 2010

Autorise l'Office du Tourisme du Pays des Herbiers à organiser un vide-greniers le samedi 5 juin 2010 sur la place des Droits de l'Homme.

Arrêté n°219 du 8 avril 2010 :

Expropriation pour cause d'utilité publique – consignation de l'indemnité d'expropriation

Procède à la consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations du montant fixé par Monsieur le Juge de l'Expropriation soit la somme de 35 647 €.

Arrêté n°220 du 8 avril 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – centre de formation Les Etablières

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Centre de Formation Les Etablières", classé dans la 5^{ème} catégorie, de type R, situé route de la Gorandière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°221 du 12 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement au réseau d'eau potable – impasse des Coqs Sportifs

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du 11 Novembre du 15 avril au 15 mai 2010.

Arrêté n°223 du 13 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue du portail de l'Etendue

Met, en fonction des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du Portail de l'Etendue du 19 avril au 11 mai 2010.

Arrêté n°227 du 14 avril 2010 :

Réglementation relative à la circulation des véhicules sur le chemin rural 466 - retrait de l'arrêté 2009-968

Retire l'arrêté 2009-968 du 4 décembre 2009.

Arrêté n°228 du 14 avril 2010 :

Réglementation permanente interdisant la circulation des véhicules sur le chemin liant l'Avenue des Chauvières à la Rue Raoul Follereau

Interdit la circulation et le stationnement de tous les véhicules à moteurs sur la portion de voie reliant l'avenue des Chauvières à la rue Raoul Follereau.

Arrêté n°231 du 16 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 29 mai 2010

Interdit la circulation et le stationnement des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking de l'Auditorium le samedi 29 mai 2010 de 9h à 19h.

Arrêté n°238 du 20 avril 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Hôtel-restaurant Chez Camille

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Hôtel Restaurant CHEZ CAMILLE, classé dans la 4^{ème} catégorie, de type N et O, situé 2 rue Monseigneur Massé aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°239 du 20 avril 2010 :

Autorisation d'ouverture temporaire d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Cellule Téléphone Store – Centre commercial Leclerc

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Centre Commercial Leclerc classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M N, situé avenue des Chauvières aux Herbiers, pour la cellule "Téléphone Store" qui est ouverte temporairement au public du 20 avril au 20 octobre 2010 à compter de la date à laquelle l'arrêté. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°242 du 20 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue du Portail de l'Etendue retraits de l'arrêté n°2010-223

Retire l'arrêté n°2010-223 du 13 avril 2010.

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier ou voie barrée rue du Portail de l'Etendue du 3 mai au 11 juin 2010.

Arrêté n°243 du 21 avril 2010 :

Autorisation d'une vente au déballage chez les riverains de la rue de Clisson, de l'avenue de la Maine à la rue de Beaurepaire, le dimanche 9 mai 2010

Autorise Madame Béatrice GARDES à organiser une vente au déballage sur les terrains privés des riverains de la rue de Clisson, de l'avenue de la Maine à la rue de Beaurepaire, le dimanche 9 mai 2010.

Arrêté n°244 du 22 avril 2010 :

Réglementation temporaire de la circulation pour cause d'épreuve sportives sur la voie public – course cycliste de la Pillaudière le 25 avril 2010

Interdit, lors du déroulement de l'épreuve cycliste de la Pillaudière prévue le 25 avril 2010 de 13h à 18h30, la circulation dans le sens contraire de la course sur les VC n°211 et 212 dans les sections comprises entre les RD 23 et 48.

Arrêté n°245 du 22 avril 2010 :

Réglementation temporaire de la circulation pour la cavalcade le 24 avril 2010

Interdit la circulation et le stationnement des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation sur les portions de routes de rues suivantes :

- rue du Tourniquet (de la rue des Bains Douches à la rue Nationale),
- rue Nationale (de la rue du Tourniquet à la rue de la Prise d'Eau),
- rue de la Prise d'Eau (de la rue Nationale à la rue des Bains Douches),
- rue des Bains Douches.

Arrêté n°247 du 22 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation de sondage sur canalisations – rue Georges Clémenceau- rue du Donjon – rue Monseigneur Massé – rue du Bois Joly – rue de Beauregard – rue de la Fontaine

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue Georges Clémenceau, rue du Donjon, rue Monseigneur Massé, rue du Bois Joly, rue de Beauregard et rue de la Fontaine pour une période d'une semaine à partir du 10 mai 2010.

Arrêté n°248 du 22 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie de la VC 212

Interdit la circulation de la VC 212 (de la Limouzinière à la Drapelière) pour une reprise de la couche de roulement enrobé du 28 au 30 avril 2010.

Arrêté n°249 du 22 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la fête foraine du Préveil

Interdit le stationnement aux caravanes et aux métiers de forains place Herbauges, Rue Nationale, Place des Droits de l'Homme du 29 avril au 9 mai 2010.

Arrêté n°250 du 22 avril 2010 :

Autorisation d'ouverture temporaire d'exploitation d'un établissement recevant du public – Centre commercial Leclerc - cellule Nu Lingerie

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Centre Commercial Leclerc classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M N, situé avenue des Chauvières aux Herbiers, pour la cellule "Nu Lingerie" qui est ouverte temporairement au public du 22 avril au 20 octobre 2010 à compter de la date à laquelle l'arrêté.

Arrêté n°252 du 26 avril 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription – salle de tennis Massabielle

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Salle de Tennis Massabielle, classé dans la 4^{ème} catégorie, de type X, situé avenue Massabielle aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé.

Arrêté n°253 du 26 avril 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – groupe scolaire Métairie

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Groupe Scolaire de la Métairie, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type R, situé rue Michel Richard Delalande aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé.

Arrêté n°262 du 28 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la rue des Pêchers

En raison des travaux d'aménagement de la rue des Pêchers, la rue du Pouet pourra être ponctuellement barrée pendant la durée du chantier. Une déviation sera assurée par la rue des Pêchers ou la rue Montapeine du 3 mai au 11 juin 2010.

Interdit, pendant la durée du chantier, le stationnement rue des Pêchers, rue Montapeine et rue du Pouet au droit du chantier.

Arrêté n°263 du 28 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement d'un arrêt de bus RD 160 Pôle emploi

Met la circulation sur la RD 160 en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier du 3 au 14 mai 2010, en raison des travaux d'aménagement d'un arrêt de bus pour la ligne régulière Cholet/Les Herbiers/La Roche-sur-Yon.

Arrêté n°265 du 28 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour cause de course cycliste – chrono des nations les Herbiers le 17 octobre 2010

Etablit des mesures de restrictions de la circulation et du stationnement, le dimanche 17 octobre 2010, pendant la durée de la course "CHRONO DES NATIONS LES HERBIERS VENDEE".

Arrêté n°266 du 28 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du vide-greniers le 5 juin 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules sur la place des Droits de l'Homme le samedi 5 juin 2010 de 7h à 18h.

Arrêté n°267 du 28 avril 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la fête foraine du Préveil - retrait de l'arrêté 2010-249

Retire l'arrêté 2010-249 du 22 avril 2010.

Interdit le stationnement aux caravanes et aux métiers de forains place Herbauges, Rue Nationale, Place des Droits de l'Homme du 29 avril au 9 mai 2010.

Arrêté n°273 du 3 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la destruction des corbeaux

Interdit l'accès du public au Parc du Landreau de 17h30 à 21h les 4, 11, 18 et 25 mai 2010.

Arrêté n°275 du 3 mai 2010 :

Nomination d'un mandataire suppléant supplémentaire - régie du Mont des Alouettes

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, le régisseur titulaire sera remplacé par un mandataire suppléant supplémentaire, Marion GUERIN.

Arrêté n°276 du 3 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour chargement d'un bâtiment modulaire sur l'avenue des Sables

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier avenue des Sables le vendredi 7 mai 2010 de 8h à 19h.

Arrêté n°280 du 4 mai 2010 :

Mesures temporaires de la circulation pour animations estivales en centre ville

Interdit la circulation de tous véhicules, sauf véhicules de secours, rue Jean Huteau et rue de la Voute de 19h à 2h le lendemain matin chaque vendredi et samedi du 7 mai au 18 septembre 2010 y compris le mercredi 12 mai 2010.

Arrêté n°281 du 4 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement gaz – Rue des vendangeurs

Interdit la circulation et le stationnement de tous les véhicules, en fonction des travaux, au droit du chantier rue des Vendangeurs du 17 au 21 mai 2010.

Arrêté n°283 du 6 mai 2010 :

Délégation de fonctions et de signature à M. Olivier BLANCHARD, 7^{ème} adjoint, charge du développement urbain et du cadre de vie – abrogation de l'arrêté n° 202 du 18 mars 2008

Abroge l'arrêté n°202 du 18 mars 2008.

Fait mention de la délégation de fonctions et de signature donnée à Olivier BLANCHARD, 7^{ème} Adjoint.

Arrêté n°284 du 7 mai 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – GEMO

Autorise l'établissement recevant du public dénommé GEMO, classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°285 du 7 mai 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Collège Jean Rostand

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Collège Jean Rostand, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type R, situé 55 rue de la Demoiselle aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 3 mois.

Arrêté n°287 du 7 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain dans la rue de Beauregard du 17 mai au 17 juin 2010.

Arrêté n°288 du 7 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain dans la rue Georges Clémenceau (de l'avenue de l'Aurore à la rue du Donjon) du 17 mai au 4 juin 2010.

Arrêté n°289 du 7 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain dans la rue du Donjon du 3 au 17 juin 2010.

Arrêté n°290 du 10 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour cause d'épreuves sportives sur la voie publique - Course cycliste - Grand Prix le 23 Mai 2010

Interdit la circulation à l'intérieur de l'agglomération lors du déroulement de l'épreuve Grand Prix Ville des Herbiers du 23 mai 2010 de 13h à 19h sur le circuit de la course rue du 11 Novembre, avenue de la Gare, rue du Tourniquet et rue Nationale.

Arrêté n°291 du 10 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Brandon le 6 juin 2010

Interdit la circulation à tous les véhicules pour le passage du défilé le 6 juin 2010 de 11h à 12h30 dans les rues du Brandon, rue de l'Eglise, rue St Blaise, rue de la Bienfaisance, rue Jean Huteau, rue de l'Arceau, rue Gâte Bourse et rue St Exupéry.

Arrêté n°292 du 10 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 6 juin 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur les parkings de l'Auditorium et de l'Espace Herbauges le dimanche 6 juin 2010 de 11h à 16h.

Arrêté n°293 du 10 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Grande Rue Saint Blaise

Interdit le stationnement de tous les véhicules au droit du chantier Grande Rue Saint Blaise du 25 au 8 juin 2010.

Arrêté n°302 du 14 mai 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Espace Herbauges

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Espace Herbauges, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type L T S W N, situé rue de la Prise d'Eau aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°303 du 14 mai 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription – Le Moulin des Affaires

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Le Moulin des Affaires, classé dans la 1^{ère} catégorie, pour le magasin de détail, de type M et dans la 2^{ème} catégorie, pour le bâtiment bois, de type M, situé route des Bois Verts – avenue des Sables aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°304 du 14 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement sur le quartier de l'avenue des Vendangeurs

Interdit la circulation, en fonction des travaux, à tous les véhicules sauf riverains rue des Vendangeurs, rue du Pressoir et rues du Fief du Prieur du 19 mai au 30 juillet 2010.

Arrêté n°305 du 17 mai 2010 :

Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur le domaine communal

Interdit l'application ou le déversement de produits phytosanitaires sur l'ensemble du domaine public et privé communaux, notamment routier (voies, trottoirs, emplacements de stationnement, espaces verts) à l'exception des terrains de sport engazonnés

Arrêté n°306 du 17 mai 2010 :

Tarifs du centre culturel municipal "Espace Herbauges" – saison 2010-2011

Fixe les tarifs des spectacles organisés par le Centre Culturel Municipal "Espace Herbauges" pour la saison 2010-2011.

Arrêté n°319 du 25 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement pour la rue du portail de l'Etendue

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue Georges Clémenceau, rue du Donjon, rue Monseigneur Massé, rue du Bois Joly, rue de Beauregard et rue de la Fontaine pour une période d'une semaine à partir du 10 mai 2010.

Arrêté n°322 du 25 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 29 mai 2010

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf ceux liés à l'organisation, rue du Marché au droit de la Place du Marché fermée le 29 mai 2010 de 15h à 22h30.

Arrêté n°345 du 28 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du 13 juin 2010

Interdit la circulation à tous les véhicules pour le passage du défilé le 13 juin 2010 de 11h à 12h rue Nationale (entre la place des Droits de l'Homme et la rue du 11 Novembre 1918), place du Petit Bourg et rue des Bénédictins.

Arrêté n°346 du 28 mai 2010 :

Règlementation temporaire de la circulation pour la foire annuelle de la Saint Barnabé le 12 juin 2010

Interdit, sous réserve des droits des riverains, la circulation et le stationnement de tous les véhicules et engins à deux roues le 12 juin 2010 de 0h à 22h rue de l'Eglise, rue du Marché, rue Neuve, rue de la Voûte, rue des Halles, rue Jean Huteau, rue de la Bienfaisance, Grande Rue, rue du Brandon, (entre Grande Rue et rue de Clisson), place du Marché, rue de Saumur (entre place du Champ de Foire et rue Jean Huteau), rue St Jacques.

Interdit la circulation rue de l'Arceau pendant la même période.

Arrêté n°351 du 31 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation de la desserte du village de la Basse Barouere

Interdit la circulation, en fonction des travaux, à tous les véhicules sauf riverain dans le chemin rural n°237 de desserte de la Basse Barouere du 31 mai au 18 juin 2010.

Arrêté n°352 du 31 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour l'organisation du salon de la voiture d'occasion des 4 et 5 juin 2010

Interdit le stationnement et la circulation place des Droits de l'Homme du 3 juin à partir de 20h au 5 juin à 21h.

Arrêté n°354 du 31 mai 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Hôtel Restaurant Aloé

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Hôtel Restaurant ALOE, classé dans la 3^{ème} catégorie de type O N L, situé 99 avenue de Cholet aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°355 du 31 mai 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – IREO « La Chesnaie »

Autorise l'établissement recevant du public dénommé I.R.E.O "La Chesnaie", classé dans la 4^{ème} catégorie de type Rh, situé 14 rue de la Chesnaie aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°356 du 31 mai 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau – rue Nationale

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue Nationale du 31 mai au 4 juin 2010.

Arrêté n°382 du 1 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation de la desserte de la ferme de la Maha

Interdit la circulation, en fonction des besoins, à tous les véhicules sauf riverain dans le chemin rural desservant la Ferme de la Maha du 7 juin au 9 septembre 2010.

Arrêté n°431 du 3 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation du branchement en eau potable du 83 rue Nationale

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 du 7 au 18 juin 2010.

Arrêté n°432 du 3 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation de la reprise de la conduite d'eau potable desservant le Boitissandeau et le Bournier

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 du 14 juin au 14 juillet 2010.

Arrêté n°433 du 3 juin 2010 :

Enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural sis lieu-dit La Challore

Soumet à une enquête le projet d'aliénation d'un chemin rural cadastré section YN n°18 et située à La Challore – Les Herbiers, d'une contenance de 980 m². Le dossier d'enquête pourra être consulté à la mairie des Herbiers – service juridique du 5 juillet 2010 à 9h au 4 août 2010 à 18h.

Arrêté n°440 du 4 juin 2010 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - centre commercial Hyper U

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Centre Commercial HYPER U, pour les cellules Electroménager – Casino cafétéria – Espace U – Service U, classé dans la 1^{ère} catégorie de type MN, situé avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°441 du 7 juin 2010 :

Autorisation d'exploitation et de stationnement d'un taxi – emplacement n°6 – ALLOIC TAXI

Autorise la société ALLOIC TAXI à exploiter l'emplacement n°6 pour son véhicule Renault Scénic III immatriculé AJ 073 AM.

Arrêté n°442 du 7 juin 2010 :

Autorisation d'exploitation et de stationnement d'un taxi – emplacements n°3, 4 et 8 – SARL ALOUETTE

Autorise la SARL ALOUETTE à exploiter les emplacements de taxis n°

Autorise la société SARL L'ALOUETTE à exploiter l'emplacement n°3 pour le véhicule Chevrolet Epica immatriculé N° 6426 YB 85, le n°4 pour le véhicule Peugeot 407 immatriculé N° AF 502 DJ et le n°8 pour le véhicule Peugeot Boxer immatriculé N° 2940 YF 85.

Arrêté n°445 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation du branchement en eau potable du 83 Rue Nationale

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 21 juin au 30 juillet 2010 dans la rue Monseigneur Massé, de la rue du Bois Joly à la rue RD 23.

Arrêté n°446 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la réalisation de la reprise de la conduite d'eau potable desservant le boitissandeau et le bournier

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 14 juin au 27 juillet 2010 dans la rue de Beauegard.

Arrêté n°447 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 17 juin au 2 juillet 2010 dans la rue du Donjon.

Arrêté n°448 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 14 juin au 16 juillet 2010 rue de la Fontaine.

Arrêté n°449 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 14 juin au 16 juillet 2010 dans la rue du Lavoir.

Arrêté n°450 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 21 juin au 30 juillet 2010 dans la rue Monseigneur Massé, de la rue du Pontreau à la rue du Bois Joly.

Arrêté n°451 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit le stationnement, en fonction des travaux, à tous les véhicules du 21 juin au 30 juillet 2010 sur le parking place d'Ardelay.

Arrêté n°452 du 7 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable - Rue Georges Clémenceau - Rue du Donjon - Rue Monseigneur Massé - Rue du Bois Joly - Rue de Beauregard et Rue de la Fontaine

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverain du 21 juin au 30 juillet 2010 dans la rue du Bois Joly, de la rue Monseigneur Massé à la rue des Perdrix.

Arrêté n°454 du 8 juin 2010 :

Ouverture d'exploitation d'un ERP avec prescriptions – Ecole de Musique et de Danse La Tour des Arts

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Ecole de Musique et de Danse "LA TOUR DES ARTS, classé dans la 3^{ème} catégorie de type RL, situé rue des Arts aux Herbiers, à ouvrir au public à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de trois mois.

Arrêté n°455 du 8 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Rue du Grand Bignon

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue du Grand Bignon du 28 juin au 19 juillet 2010.

Arrêté n°456 du 8 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour course de rollers les 11 et 12 septembre 2010

Interdit la circulation de tous les véhicules les 11 et 12 septembre 2010 de 9h à 18h, sauf riverains autorisés à circuler dans le sens de la course sur le circuit de la course.

Arrêté n°465 10 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la fête de la musique

Interdit la circulation et le stationnement à tous les véhicules du 21 juin 2010 à 19h au 22 juin 2010 à 2h dans le centre-ville.

Arrêté n°466 du 10 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour course cycliste le 26 octobre 2010

Interdit la circulation et le stationnement le 26 septembre 2010 de 12h à 14h30 sur la RD 160, rue de Saumur, Grande Rue, rue de l'Eglise, rue Nationale et rue de la Roche Themer.

Arrêté n°467 du 10 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'entretien des espaces publics

Interdit la circulation à tous les véhicules sauf riverains le mardi 22 juin 2010 sur l'avenue de la Maine dans le sens La Roche-sur-Yon – Cholet.

Arrêté n°473 du 11 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz – rue de Beaurepaire

Met la circulation de tous les véhicules, en fonction des besoins des travaux, en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue de Beaurepaire du 14 au 25 juin 2010.

Arrêté n°478 du 14 juin 2010 :

Tarifs du Centre Culturel Municipal "Espace Herbauges" – Saison 2010-2011 - Modification de l'arrêté n°306 du 17 Mai 2010

Ajoute le tarif n°19 de 10 € à la liste des tarifs de spectacle du Centre Culturel Municipal.

Arrêté n°484 du 15 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour course cycliste le 26 septembre 2010 – retrait de l'arrêté 2010-466

Retire l'arrêté 2010-466.

Interdit la circulation et le stationnement le 26 septembre 2010 de 12h à 14h30, à l'intérieur de l'agglomération, sur la RD 160 (du panneau d'agglomération-route de Cholet à la rue de Saumur), rue de Saumur, Grande Rue, rue de l'Eglise, rue Nationale et rue de la Roche Themer.

Arrêté n°485 du 15 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la destruction des corvidés

Délègue au Groupement Cantonal de Défense contre les Organismes Nuisibles des herbiers la régularisation de ces espèces par piégeage collectif du 14 au 28 juin 2010.

Arrêté n°494 du 17 juin 2010 :

Ouverture exceptionnelle des commerces de vêtements et de chaussures le dimanche 4 juillet 2010

Les commerces de vêtements et de chaussures des Herbiers sont autorisés à ouvrir le dimanche 4 juillet 2010.

Arrêté n°495 du 17 juin 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Résidence A la Claire Fontaine

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Résidence la Claire Fontaine, classé dans la 4^{ème} catégorie, de type J, situé 6 rue St Etienne aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans les délais impartis.

Arrêté n°496 du 17 juin 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – CFA Maison Familiale La Louisière

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Maison Familiale Rurale La Louisière, classé dans la 4^{ème} catégorie, de type Rh, situé 25 rue de Beaurepaire aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°497 du 17 juin 2010 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Centre Commercial Ardelay - secteurs 1 – 2 – 3 – 4 – 5

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Centre Commercial Ardelay, secteurs 1-2-3-4-5, situé avenue Charles de Gaulles aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°498 du 17 juin 2010 :

Autorisation d'ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Magasin Tape à l'Oeil – Centre Commercial Ardelay

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Magasin Tape à l'Oeil, classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé 26 bis avenue Georges Clémenceau aux Herbiers, à ouvrir son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°499 du 18 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Le Boireau

Met la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier Le Boireau du 28 juin au 19 juillet 2010.

Arrêté n°500 du 18 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la fête de la musique - Retrait de l'arrêté 2010-465

Retire l'arrêté 2010-465 du 10 juin 2010.

Interdit la circulation et le stationnement à tous les véhicules du 21 juin 2010 à 19h au 22 juin 2010 à 2h dans le centre-ville.

Arrêté n°503 du 23 juin 2010 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse d'Ardelay le 27 juin 2010

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 27 juin 2010 de 13h à 17h rue Mgr Massé, rue du Donjon, rue du Pontreau, rue du Bois Joly.

Arrêté n°504 du 23 juin 2010 :

Autorisation d'une vente au déballage chez M. et Mme BAIZE 17 rue du Pontreau le samedi 3 juillet et le samedi 10 juillet 2010

Autorise M. et Mme BAIZE Guy à organiser temporairement une vente au déballage sur leur terrain privé (garage) au 17 rue du Pontreau – Les herbiers les samedis 3 et 10 juillet 2010 de 10h à 19h.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

- décision n°33 du 26 mars 2010 :

Tarif d'animation régie de recettes du Service Animation Jeunesse

Fixe le tarif de la sortie "Laser Game Evolution" à La Roche sur Yon à 12 € par participant.

- décision n°34 du 28 mars 2010 :

Tarif d'animation régie de recettes du Service Animation Jeunesse

Fixe le tarif de la sortie "Carnet de Voyage" du 18 au 22 avril 2010 à 100 € par participant.

- décision n°35 du 6 avril 2010 :

Tarifs tee-shirt régie de recette du Mont des Alouettes

Fixe le tarif des tee-shirts vendus sur le site du Mont des Alouettes à 7 € le tee-shirt enfant et 8 € le tee-shirt adulte.

- décision n°36 du 21 avril 2010 :

Cession d'une débroussailleuse

Cède à l'EARL LE TILLEUL une débroussailleuse pour le montant de 1 200 €.

- décision n°37 du 26 avril 2010 :

Quartier de l'Etenduère – Les Herbiers : convention de mise à disposition de terrains à usage de jardins familiaux conclue avec l'association les Jardins de l'Etenduère

Met à la disposition de l'association "Les Jardins de l'Etenduère", à titre gracieux, pour une durée de 10 ans à partir du 1^{er} mai 2010, un groupe de 40 parcelles de jardins familiaux, un local commun de 40 box et un local de 25 m² dans les bâtiments de l'Orangerie situés quartier de l'Etenduère.

- décision n°38 du 26 avril 2010 :

Atelier-relais n°10 sis 47 rue Denis Papin – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec la SARL Menuiserie Paquet Laurent

Met à la disposition de la SARL Menuiserie Paquet Laurent l'atelier-relais n°10 sis 47 rue Denis Papin – Les Herbiers, d'une surface de 200 m², pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2010, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 420 € HT du 01/05/2011 au 30/04/2012 et de 488 € HT du 01/05/2012 au 30/04/2013.

- décision n°39 du 28 avril 2010 :

Ensemble immobilier sis 1 place du Petit Bourg – Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec le centre de formation professionnelle La Motte/St Père en Retz

Donne bail à loyer, à titre provisoire et précaire, un ensemble immobilier sis 1 place du Petit Bourg – Les Herbiers au CFP La Motte/St Père en Retz.

- décision n°40 du 29 avril 2010 :

Modification tarifs d'animation – régie des recettes du Service Animation Jeunesse

Modifie le tarif de la sortie Laser Game Evolution à 10 €.

- décision n°41 du 5 mai 2010 :

Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers : convention de mise à disposition de locaux de la Tour des Arts conclue avec l'Association La Nouvelle Jeanne d'Arc

Met à disposition de l'Association "La Nouvelle Jeanne d'Arc", à titre gracieux, une salle dénommée "salle de cœur" située au sein de la Tour des Arts sise Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers du 3 septembre au 8 juillet 2011.

- décision n°42 du 06 mai 2010 :

Local sis 18 bis rue Neuve – Les Herbiers : bail conclu avec le groupement du transport scolaire

Loue le local sis 18 bis rue Neuve – Les Herbiers, d'une surface de 69 m², au groupement scolaire à compter du 10 mai 2010.

- décision n°43 du 07 mai 2010 :

Local n°11 du centre d'activités sis 37 rue Edouard branly – Les Herbiers : avenant n°7 à la convention du 28 mai 2004 conclue avec Europeden

Proroge jusqu'au 31 mai 2011 l'occupation du local n°11 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly moyennant un loyer de 308,69 € HT.

- décision n°44 du 07 mai 2010 :

Bâtiment à usage de stockage sis avenue des Marronniers – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec la SAS CWF

Loue le bâtiment de stockage sis 2 avenue des Marronniers – Les Herbiers à la société CWF moyennant un loyer de 777,40 €.

- décision n°45 du 10 mai 2010 :

Installations sportives : avenant à la convention d'occupation conclue avec le lycée Jean XXIII

Modifie les tarifs horaires des équipements sportifs mentionnés dans la convention.

- décision n°46 du 20 mai 2010 :

Tarif d'animation régie de recettes du Service Animation Jeunesse

Fixe le tarif de la sortie Bowling à la Roche sur Yon à 15 €.

- décision n°47 du 20 mai 2010 :

Vente de matériaux ferreux et non ferreux

Cède à l'entreprise FERS 3 T 700 de ferraille au prix de 150 € / tonne, en exonération de TVA, soit 555 €.

- décision n°48 du 21 mai 2010 :

Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers : convention de mise à disposition de locaux de la Tour des Arts conclue avec l'Association "l'Atelier Vocal"

Met à disposition de l'Association "L'ATELIER VOCAL", à titre gracieux, une salle dénommée "salle de chœur" située au sein de la Tour des Arts sise Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers du 10 septembre au 1^{er} juillet 2011.

- décision n°49 du 26 mai 2010 :

Bâtiment à usage de stockage sis 2 Avenue des Marronniers – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec la S.A.S CWF

Loue le bâtiment de stockage sis 2 avenue des Marronniers – Les Herbiers à la société CWF moyennant un loyer de 650 €.

- décision n°50 du 27. mai 2010 :

Local n°12 du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers : avenant n°4 à la convention d'occupation du 26 juin 2003 conclue avec la SARL APT'IMMO

Proroge jusqu'au 25 juin 2012 l'occupation du local n°12 du centre d'activités sis 37 rue Edouard Branly.

- décision n°51 du 31 mai 2010 :

Tarifs des restaurants scolaires – année scolaire 2010-2011

Fixe les tarifs des restaurants scolaires pour l'année 2010/2011.

- décision n°52 du 31. mai 2010 :

Tarifs d'animation régie de recettes du Service Animation Jeunesse - Grange aux Idées

Fixe les tarifs des activités de la Grange aux Idées organisées par le Service Animation Jeunesse.

- décision n°53 du 31 mai 2010 :

Tarifs d'animation régie de recettes du Service Animation Jeunesse - Destination Passion

Fixe les tarifs des activités Destination Passions organisées par le Service Animation Jeunesse.

- décision n°54 du 2 juin 2010 :

Bâtiment n°19 et 20 sis rue du 11 Novembre 1918 – Les Herbiers - contrat de location conclue avec les Editions Offset 5

Consent à la location aux Editions OFFSET 5, qui l'acceptent, les bâtiments 19 et 20 sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers du 3 au 8 juin 2010 moyennant le versement de 3 000 €.

- décision n°55 du 4 juin 2010 :

Tarifs d'animation régie de recettes du Service Animation Jeunesse - Destination Passion

Fixe le tarif individuel du mini-camp Destination Passions – séjour itinérant en VTT Les Herbiers/Olonnes sur Mer à 75 €.

- décision n°56 du 7 juin 2010 :

Atelier-relais n°6 sis 39 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°1 à la convention du 26 mai 2008 conclue avec la SARL SM RONDEAU

Proroge la convention d'occupation de l'atelier-relais n°6 sis 39 rue Denis Pain – Les Herbiers, conclue le 26 mai 2008 avec la SARL SM RONDEAU, jusqu'au 30 juin 2011, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 488 € HT.

- décision n°57 du 11 juin 2010 :

Bureau premier étage de l'immeuble sis rue château Gaillard- Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la SARL ABCP COMPETENCES

Donne bail à loyer le bureau n°3 du 1^{er} étage de l'immeuble sis rue Château Gaillard – Les herbiers à compter du 15 juin 2010 moyennant un loyer mensuel de 130,80 €.

- décision n°58 du 18 juin 2010 :

Bâtiment à usage de stockage sis 2 avenue des Marronniers – Les Herbiers : modification de la décision municipale n°2010-49 du 26 mai 2010

Loue à la société CWF le bâtiment de stockage sis 2 Avenue des Marronniers – Les Herbiers moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 650 €, charges en sus.

- décision n°59 du 18 juin 2010 :

Locaux 1^{er} étage de l'immeuble sis 45 rue de Clisson – Les Herbiers : convention de mise à disposition de locaux conclue avec l'AMAD des 3 chemins.

Met à la disposition de l'association AMAD des 3 Chemins les salles n°18, 19, 20 et 21 de l'immeuble sis 45 rue de Clisson - Les Herbiers, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 350 €.

- décision n°60 du 21 juin 2010 :

Cession d'une guitare

Cède à M. BERTIN Franck une guitare 3/4 YAMAHA pour un montant de 60 €.

- décision n°61 du 24 juin 2010 :

Cession d'un monument funéraire à M. LOIZEAU Philippe

Cède à M. LOIZEAU Philippe un monument funéraire en granit comprenant deux tombales, pour un montant de 216 €.

- décision n°62 du 29 juin 2010 :

Terrain sis lieu-dit La Rebouchonnière – Les Herbiers : bail d'occupation d'un terrain conclu avec M. et Mme TRICART DE SAINT JAN

Donne à bail à loyer à M. et Mme TRICART DE SAINT JAN une partie de la parcelle cadastrée section XL n°143 sis La Rebouchonnière – Les Herbiers moyennant un loyer annuel de 100 €.

- décision n°63 du 29 juin 2010 :

Ateliers-relais n°8 et n°9 sis 43 et 45 rue Denis Papin – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec la SARL SAM-EQUIPEMENTS

Met à la disposition de la SARL SAM-EQUIPEMENTS les ateliers-relais n°8 et 9 – 2^{ème} tranche - sis 43 et 45 rue Denis Papin - Les Herbiers, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 840 € HT.

- décision n°64 du 29 juin 2010 :

Ensemble immobilier sis 1 Place du Petit Bourg – Les Herbiers : avenant n°1 au bail dérogatoire du 30 avril 2010 conclu avec l'Association de gestion du LEAP St Gabriel Nantes Océan

Modifie le bail du 30 avril 2010 conclu avec le Centre de Formation Professionnelle La Motte ainsi qu'il suit : la dénomination "Association de gestion du LEAP St Gabriel Nantes Océan" se substitue à la dénomination "Centre de Formation Professionnelle La Motte".

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

60 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de transformer les emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal en 1 emploi de rédacteur chef
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants en 1 emploi d'éducateur principal de jeunes enfants
- 6 emplois d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en 6 emplois d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe
- 2 emplois d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe en 2 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 4 emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en 4 emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal en 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles en 1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'ingénieur en 1 emploi d'ingénieur principal
- fixer le traitement de base de cet emploi dans la limite maximale du 4^{ème} échelon de l'échelle d'ingénieur principal (IB 701), dans l'hypothèse où ce poste serait pourvu par un agent non titulaire, engagé dans le cadre de l'article 3, alinéas 3 à 5, de la Loi 84-53 du 26.01.1984 modifiée.

Le Conseil municipal décide de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

61 - AVANCEMENTS DE GRADE – TAUX DE PROMOTION

Le Conseil Municipal décide que les taux de promotion (ou ratios) d'avancement sont fixés à 100% pour tous les grades appartenant aux cadres d'emplois de catégorie A et B régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative de la fonction publique territoriale.

62 - MISSION D'INSPECTION : HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité au travail et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion ainsi que tous documents relatifs à la prestation d'inspection assurée par le Centre de Gestion.

63 - BUDGET 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal approuve le projet de décision modificative n°1.

64 - INSTRUCTION BUDGETAIRE M14 – MODALITES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal autoriser M. le Maire à intégrer dans le patrimoine de la ville le piano, cédé à titre gracieux à la ville par l'association Cantilène, pour une valeur de 29.272 €, et effectuer les écritures comptables nécessaires à cette intégration, fixe la durée d'amortissement des instruments de musique comme indiqué ci-dessus et adopter le tableau modifié.

65 - GARANTIES D'EMPRUNTS A LA SAMO POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS AU VAL DE LA PELLINIERE – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°4 DU 9 FEVRIER 2010

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir retirer la délibération n°4 du 9 février 2010 et adopter les nouvelles dispositions.

66 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA REALISATION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA ZAC DE LA TIBOURGERE

Le Conseil Municipal accorde à la SEM Oryon une compensation de la moins value par m² cédé pour la réalisation de 12 logements sociaux sur la ZAC de la Tibourgère à hauteur de 102 640 € HT et décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au compte 824 2042 opération 9012 budget primitif 2010.

67 - REALISATION D'UN GUIDE SUR L'ECO-JARDINAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière auprès du GAL Les Herbiers - St-Fulgent dans le cadre du programme Leader pour la réalisation d'un guide éco-jardinage et autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'établissement du dossier de demande de subvention.

68 - TITRES DE RECETTES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET ANNULATION

Le Conseil municipal admet en non-valeur les créances irrécouvrables décrites dans le premier tableau et annule le titre 1084 du 10/06/2008.

69 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

- donne son accord aux subventions sus-désignées,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le somme de 23 000 €.

70 - SINISTRES D'ASSURANCE – PRISE EN CHARGE DIRECTE

Le Conseil Municipal :

- décide le remboursement des frais suivants :
 - Mlle CHARRIER Noémie : 330€ TTC pour dégradations de véhicule,
- prend tout acte nécessaire au règlement amiable de cette situation,
- inscrit les crédits nécessaires qui seront prélevés au compte 0201-6227 du budget principal.

71 - CONSTRUCTION D'UNE ECOCYCLERIE INTERCOMMUNALE – CESSION D'UNE PORTION DU CHEMIN COMMUNAL DE LA LAUDIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Le Conseil municipal décide la cession d'une portion de la voie communale 265 de La Laudière, cadastrée section ZW n° 112, à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, aux conditions suivantes :

- prix de 1 € / m²,
- les propriétaires des terrains agricoles riverains du chemin (cadastrés section ZW 98, 109, 24 à 28...) devront pouvoir accéder à leurs propriétés (passage des engins agricoles des exploitants) par une autre voie à créer à partir de la VC 204 et / ou par le chemin cédé avec accès par la rocade départementale ;

et autorise ou le 1^{er} Adjoint à signer tous actes à cet effet, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte.

72 - ACQUISITION D'UN TERRAIN NON BÂTI SIS COUR DE LA MISSION APPARTENANT AUX CONSORTS GODET

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition du terrain cadastré section AD n° 187 (174 m²) au prix global de 9 500 €,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me DABLEMONT-Me de BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte,
- prélève les crédits nécessaires au budget principal 2010 – compte 824-2111.

73 - ACQUISITION D'UNE VOIE PRIVEE RELIANT LA RUE DU BRANDON A LA RUE DU CHATEAU GAILLARD

Le Conseil municipal décide l'acquisition, à titre gratuit, du terrain cadastré section AL n° 103 (375 m²) et l'autorise ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me DABLEMONT-Me de BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte.

74 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS MOULIN A TAN APPARTENANT AUX CONSORTS CARTRON

Le Conseil municipal décide l'acquisition, à titre gratuit, du terrain cadastré section ZO n° 212 (50 m²) et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous actes à cet effet, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte.

75 - AMENAGEMENT D'UNE COULEE VERTE – ACQUISITION DE DEUX GARAGES SIS 13 ET 17 RUE DU PONT DE LA VILLE APPARTENANT AUX CONSORTS LAPIE ET A LA S.C.I. DU MARCHÉ

Le Conseil municipal décide l'acquisition des biens bâtis cadastrés section AE n° 186 et 188 moyennant le prix global de 24 000 €, autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous actes à cet effet, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte, et prélève les crédits nécessaires au compte 824.2118 du budget principal 2010.

76 - CONCLUSION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE FRANCE - STADE MASSABIELLE - LES HERBIERS

Le Conseil Municipal décide de la mise à disposition du terrain cadastré section S n°112 pour continuer l'exploitation des systèmes de radiocommunications au profit de la société ORANGE FRANCE aux conditions sus-énoncées, approuve le projet de convention ci-annexée et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

77 - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET D'UN PROJET D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le Conseil Municipal délimite un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité en vue de participer à la préservation et au maintien de leur diversité, conformément aux zones fixées au plan et institue, au sein de ce périmètre, le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et baux commerciaux ainsi que les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés.

78 - MISE EN PLACE D'UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE COLLECTIVITE ENTRE LE SYDEV ET LA VILLE DES HERBIERS

Le Conseil Municipal décide la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Collectivité sur la commune, autorise M. le Maire à signer la convention-cadre PCEC 2009-2014 entre la Ville des Herbiers et le SyDEV qui détermine et décrit les actions sélectionnées par la commune et les conventions particulières avec le SyDEV pour chaque action menée dans le cadre de ce Plan Climat Énergie Collectivité (PCEC).

79 - INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – PROCEDURE DE PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DU GAEC SANS FRONTIERE

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de modification de l'autorisation d'exploiter émanant du GAEC SANS FRONTIERE.

80 - RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE MUNICIPALE DU « FAMILIA »

Le Conseil Municipal:

- renonce à la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la Salle Municipale du Familia,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à résilier ledit marché et signer toutes pièces nécessaires à cet effet,
- fixe l'indemnité de 3 142,94 € HT, conformément au CCAP à verser au titulaire,
- prélève les crédits nécessaires au compte 01.678 du budget principal.

81 - ENTRETIEN DES VOIES MITOYENNES ENTRE LES COMMUNES DE CHAMBRETAUD ET DES HERBIERS

Le Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conditions essentielles définies ci-dessus pour l'entretien de voies mitoyennes,
- l'autoriser ou le conseiller municipal à la voirie à signer une convention à cet effet ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

2010-82 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN "TOURNE A GAUCHE" SUR LA RD 2755B – AVENUE DE L'AUREORE POUR ACCES A LA ZONE ARTISANALE DE LA PEPINIERE (Rapporteur : Jean-Jacques VRIGNAUD)

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone artisanale de la Pépinière, un accès sera créé en recalibrant la VC 269 en direction du village de la Pépinière début 2011.

Dans un souci de sécurité, il est nécessaire de mettre en place un « tourne à gauche » sur la RD 2755B – Avenue de l'Aurore. D'un montant de 45 000 euros HT, son financement sera inclus dans le marché de viabilisation définitif de la Zone de la Pépinière. Les aménagements de sécurité en traversée d'agglomération sur route départementale permettent de bénéficier d'aides financières attribuées par le Conseil Général.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement et Ressources Techniques du 3 mai 2010,

Le Conseil Municipal approuve le projet de "tourne à gauche" en sortie de VC 269 sur la RD 2755B – Avenue de l'Aurore ainsi que le financement de cet aménagement dans le marché de viabilisation définitive de la Zone Artisanale de la Pépinière et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces administratives relatives à la demande d'aide financière du Conseil Général.

83 - PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DE SAUMUR – RUE DE L'OUVRARDIERE – RUE DE SAPINAUD – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché de travaux d'aménagement selon la procédure adaptée et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution ainsi que toutes les conventions relatives aux travaux éventuels des concessionnaires.

84 – DEPLACEMENT RESEAU HTA – CONTOURNEMENT SUD – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ERDF

Le Conseil municipal décide d'accorder à la société ERDF une servitude de passage grevant les terrains à usage de chemins cadastrés section ZC 48 – 56 et ZD 7 pour la réalisation des travaux exposés ci-dessus et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toute convention à cet effet.

85 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil municipal suit les propositions de sa commission, donne son accord aux subventions et autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 au titre de l'enveloppe des subventions événementielles réservée aux sports compte 40 1.6574-SUBVEN.